

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrièves.fr

2024/173 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 18 novembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 12 novembre 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Marc Rochas, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Pierre Suzzarini, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Robert Cuchet, Gilles Cléret, Alain Vidon, Eric Bernard, Hélène Rossi, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud, Thibaud Bécourt, Jean-Pierre Athenoux.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier.

Pouvoirs : Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Béatrice Vial à Eric Bernard, Danièle Montagnon à Françoise Streit, Uta Ihle à Claude Didier, Faure Yannick à Alain Roche, David Piccarretta à Gilles Cléret.

Votants : 38

Pour : 34

Abstention : 1 (Patrick Martinello)

Contre : 3 (Marie-Pierre Drain, Anne-Marie Fitoussi, Marc Giraud)

OBJET : GRESSE EN VERCORS – VILLAGE ALPIN DU XVIIIème SIECLE

La Commune de Gresse a délibéré favorablement pour accueillir le projet de village alpin porté par la Société des nouveaux humanistes.

Considérant que le projet de village alpin du XVIIIème siècle permettra de développer et dynamiser des métiers artisanaux (maçons, charpentiers, forgerons, bûcherons, etc...) nécessaires au territoire notamment en vue de la rénovation énergétique massive des logements du Trièves ;

Considérant que ce projet valorise des savoir-faire locaux, des matériaux disponibles sur place (calcaire, bois, terre) et prévoit d'être une vitrine de l'isolation thermique écologique ;

Considérant que ce projet profitera aux jeunes des missions locales, aux demandeurs d'emplois en recherche de qualifications, mais aussi aux habitants souhaitant s'approprier le patrimoine local ;

Considérant que ce projet permettra de valoriser les logements et équipements touristiques de Gresse-en-Vercors, liés à la présence historique de la station de ski ;

Considérant la nécessité de projeter la commune de Gresse en Vercors sur un développement touristique et économique indépendant de la ressource nivale qui tend à s'amenuiser en raison du changement climatique ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **DECLARE** être pleinement favorable au projet de village alpin du XVIIIème siècle
- **DONNE POUVOIR** au président pour engager toute démarche visant à soutenir ce projet
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 18 novembre 2024

Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  et de sa publication le 